Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 19/12/2025
ID : 062-216207530-20251215-D_2025_1215_05-DE

VILLE DE SAINT-LAURENT-BLANGY
www.saint-laurent-blangy.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 15 décembre 2025

Délibération N° 15/12/2025 1-4

VENTES AMBULANTES SUR LES EMPLACEMENTS PUBLICS

FIXATION DES TARIFS 2026

==========

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 9 décembre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Pierre-Marie SOUILLARD, Nathalie CARTIGNY, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS
M. Frédéric HOUPLAIN qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER
M. Serge BRUNEAU
Mme Fabienne CAMUS qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK
Mme Maggy JANSSOONE
M. Lucas CHASSAGNE

Étaient absents :

M. Thierry PLOUVIEZ
Mme Sandrine NOWAK

Mme Béatrice WOZNIAK est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Il est proposé au Conseil Municipal de fixer ci-dessous les droits de place pour les commerçants ambulants désirant s'installer sur le territoire de la commune à compter du 1er janvier 2026 :

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 19/12/2025
ID : 062-216207530-20251215-D_2025_1215_05-DE

Tarif linéaire	1.80 € le m² / jour
Forfait ½ journée/semaine	
- 20 m²	30.30 € / trimestre
+ 20 m²	75.50 € / trimestre
Forfait 1 jour / semaine	
- 20 m²	45.20 € / trimestre
+ 20 m²	90.40 € / trimestre
Forfait 7 jours / 7	
- 20 m²	100.90 € / trimestre
+ 20 m²	214.00 € / trimestre

»

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.
Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nicolas DESFACHELLE
Maire,

MAIRIE DE SAINT-LAURENT-BLANGY (Pas-de-Calais)